

Sommaire :

page 1 : Edito

page 2 : Notre système de santé en danger

page 3 : Simplifications (ou pas?) et les vœux vidéos ministériels top prioritaires

page 4 : Les brèves du Poing Sur

LE CHANGEMENT C'EST CA !

La TVA sociale, c'est NON ! Heu...

COMME EN MATIERE DE MEDICAMENT, LE GENERIQUE REMPLACE L'ORIGINAL, ou l'inverse : même molécule mais avec une variation du principe actif tolérée entre 80% et 120%.

L'augmentation de la TVA varie à la baisse de 0,5% pour le taux lié aux produits de première nécessité, varie à la hausse de 3% pour le taux intermédiaire et à la hausse de 0,4% pour le taux normal.

Le gouvernement vient de le décider, le patronat s'en félicite, la protection sociale et le pouvoir d'achat des travailleurs et des retraités vont trinquer.

Mais rassurons nous ce n'est pas un choc, simplement un pacte... avec le diable !

COMPETITIVITE, voilà le mal qu'il faut traiter, mais juré ! Rien à voir avec le fameux coût du travail!

Pourtant, les 20 milliards d'euros que rapportera la hausse de la TVA sur trois ans serviront à diminuer les charges sociales des entreprises et la pression fiscale qui les empêchent d'INVESTIR (sic...).

Mais alors d'où proviennent les 309 milliards de dividendes versés aux actionnaires en 2011 ? Ca doit s'appeler le profit !

Calcul simple $309 \times 10\% = 30,9$ milliards d'euros par an pour les recettes de l'état et 271,1 milliards pour les actionnaires... Hum, encore un petit effort, $309 \times 20\% = 61,8$ milliards pour le budget de l'état et 247,2 milliards pour les actionnaires... Hum encore un... !

C'est drôle, en fin de compte, l'économie c'est simple, non ?

Oui, mais ça doit demander sûrement de penser autrement et d'avoir le sens de l'intérêt particulier ? Ha ben non, suis-je bête ! Ils ont effectivement bien le sens de l'intérêt particulier, celui du patronat et des financiers !!!

Une loi et un accord scélérats de destruction de la sécurité sociale

Le secteur de la santé est actuellement en pleine ébullition, les internes font grève et manifestent contre la loi 296 (1), les urgences des hôpitaux n'arrivent plus à faire face par manque d'effectif et voient les conditions d'exercice se détériorer.

On verse des larmes de crocodile de crainte de voir très prochainement des déserts médicaux en milieu rural ou de montagne se multiplier. Étrangement tout le monde s'en émeut mais personne ne parle de la réduction du *numerus clausus* (2) ces dernières années alors que l'on savait depuis longtemps que de nombreux médecins atteindraient l'âge pour prendre un repos bien mérité.

Alors on instaure un revenu garanti pour les futurs médecins qui voudront bien s'installer dans ces fameux déserts, sauf que dans ces régions tous les tissus économiques et sociaux ont été mis à mal, fermeture d'hôpitaux, d'écoles, de postes, etc...

Les ARS (3) imposent des coupes drastiques dans les budgets des hôpitaux et le nombre de lits supprimés ne cesse d'augmenter et la tarification à l'acte remet en cause la qualité des soins.

A titre d'exemple, il est financièrement plus rentable pour un hôpital d'amputer la jambe d'un diabétique que d'essayer de la soigner, il est plus rentable d'avoir des patients allongés dans les couloirs que d'occuper une chambre.

Pas un jour où on ne nous arrose de l'abyssal trou de la sécurité sociale.

Les exonérations de charges sociales qui en fait de charges sont du salaire socialisé (salaire différé) plombent les comptes de la sécurité sociale.

Alors faute de recettes suffisantes on accuse les malades de trop « consommer » de médicaments, d'arrêts maladie, d'analyses médicales, etc...

La mutualité française n'hésite pas à écrire : « le système de protection sociale de 1945 est dépassé ».

Étrangement on peut également lire dans le rapport GALLOIS sur la compétitivité que les acquis issus de l'après guerre, en 1946 par le Conseil National de la Résistance, ne sont plus d'actualité.

Ce n'est pas sans rappeler ce qu'écrivait Denis KESSLER ancien vice-président du MEDEF et dont il est d'ailleurs intéressant de lire le parcours.

On assiste à une offensive sans précédent sur l'ensemble des acquis des salariés, de la classe ouvrière.

Un rappel historique s'impose en aparté:

La classe ouvrière ! Ce n'est pas la nostalgie du passé mais bien le constat que le monde du travail est composé de patrons et spéculateurs (le capitalisme) et de salariés qui vendent aux employeurs leur force de travail pour faire fructifier le capital, c'est-à-dire le prolétariat ou classe ouvrière.

La sécurité sociale est de par son contenu notre outil de classe dans la mesure où nous mettons en commun nos cotisations, la part salarial retenue sur notre fiche de paye et l'autre part dite patronale qui est une partie du salaire que les patrons ou l'état employeur versent directement à la sécurité sociale par le biais des URSSAF.

Nul doute que parmi les combats que nous aurons bientôt à mener, celui de l'existence même de la sécurité sociale sera au cœur des enjeux.

Déjà en 1997, par milliers puis par millions nous scandions dans les rues :

LA SECURITE SOCIALE EST A NOUS, RETRAIT, RETRAIT, RETRAIT DU PLAN JUPPE !

Notre système de protection sociale et de santé, la sécurité sociale sont le produit de la lutte des classes, et c'est bien dans ce cadre que le patronat et les gouvernements à sa botte entendent bien le détruire en l'asphyxiant. La SECURITE SOCIALE nous appartient, DEFENDONS-LA !

(1) Dans un tract des internes des hôpitaux de Grenoble, on peut lire « nous ne voulons pas d'un système de santé à l'américaine ».

L'accord entre la CNAM, des syndicats de médecins et la mutualité française, déroge au droit de chacun de choisir son médecin, et remet en cause le conventionnement uniquement par la sécurité sociale, puisque dans la loi 296, il est stipulé que le remboursement des soins par les complémentaires (médecin, examen, etc...) serait différencié, selon qu'ils font partie d'un conventionnement dans le cadre de leur réseau de soins ou pas.

Le patron d'AXIA ne pouvait rêver mieux et on peut lire sur le site de la tribune.fr « les assurances privées sont des acteurs à part entière dans les réseaux de soins ».

(2) Le **numerus clausus** est le nombre de candidats admissibles au cours d'une année pour poursuivre des études de médecine après les deux premières années de prépa en fac de médecine.

(3) ARS : Agences régionales de santé, mises en place dans le cadre de la réforme hospitalière par Roselyne BACHELOT, appelée aussi « Hopital 2012 ».

Au Rayon SIMPLIFICATIONS, la cuvée de Novembre sur Ulysse en recense 13 (ça porte bonheur).

Nous avons déjà évoqué le ridicule de la démarche à l'heure où 2023 suppressions d'emplois sont annoncées, Voir l'article sur notre site sur les pieds nickelés : <http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1196>

Rien n'y fait, la DGFIP ne recule devant rien pour étonner son monde et surtout pas devant le ridicule jugez plutôt ! Ci-dessous la mesure 13 qui est à couper le souffle. Il y a des jours où l'on comprend que le monde entier envie nos Grandes Ecoles, grandes pourvoyeuses en grands commis de l'Etat :

Extrait de la FICHE DE SIMPLIFICATION N°13/ nov 2012

Nature de la mesure: **Passage du délai de péremption des mots de passe Annuaire à 6 mois.**

Description de la simplification:

Cette mesure de simplification consiste à porter à 6 mois la durée de péremption des mots de passe de l'annuaire central des agents DGFIP.

Elle permet de limiter la gêne causée aux utilisateurs par le remplacement impératif de leur mot de passe, qui n'aurait plus lieu que deux fois par an et non plus quatre.

Ses apports du point de vue des conditions de vie au travail:

120 000 agents gagnent deux changements de mots de passe par an soit

$120\,000 * 2 * 5' = 20\,000$ heures

Mais le gain est plutôt qualitatif, les agents ressentant ces changements fréquents de mots de passe comme excessifs. Cette mesure est donc très visible des utilisateurs.

Nous ne remettons pas en cause la mesure en elle-même, nous avons tellement de mots de passe à changer tellement souvent qu'un peu de répit ne pourra faire que du bien.

Mais le **calcul vaseux**, en partant de 5 min par changement de mot de passe, pour arriver à un résultat complètement fictif mais pour lequel on se glorifie, franchement, c'est grotesque.

Heureusement que le ridicule ne tue pas, sinon la DGFIP serait obligée de payer des primes de risque aux hauts-fonctionnaires de sa cellule Simplifications...

Branle-bas de combat dans les services informatiques:

Le Ministre vient de décider d'adresser ses **vœux aux agents de la DGFIP par vidéo et audio**. L'assistance locale doit, toutes affaires cessantes et dans une période de fin d'année surchargée, vérifier des milliers de postes de travail en quelques jours et les mettre en conformité (présence de cartes vidéo et cordons...).

Le message aux agents chargés de l'informatique est clair !

Les directeurs de DISI y vont de leurs mails comminatoires à répétition et tous codifiés TRES URGENTS et PRIORITAIRES.

Les tâches actuellement en cours, quelque'en soit l'urgence, ont dû être abandonnées sur le champ.

Ainsi, alors que dans la période actuelle les nouvelles procédures de sauvegarde devaient être installées dans l'ensemble des trésoreries, tout a été interrompu au nom de l'intérêt supérieur des gadgets de sa gracieuse majesté, plus communément appelé ministre.

On saisit aisément le sens des responsabilités des hauts fonctionnaires dirigeants lorsque l'on constate que dans de nombreux départements les postes comptables concernés ne disposent pas de procédures de sauvegarde pour des applications comme Opale, Safran, CIRCL...

Dans une période de suppressions massives d'emplois, ce petit caprice imprévu du ministre agace les agents... et le mot est faible, car le surcroît de travail est colossal et les plans de charges sont relégués au second plan.

Une fois de plus, les agents essaieront de faire pour le mieux, tout en supportant des conditions de travail de plus en plus dégradées et en n'ayant pas eu gain de cause sur leurs légitimes revendications portées depuis plusieurs mois et réaffirmées lors du mouvement du 27 novembre dernier.

Les Brèves du Poing Sur

Bougoin-Jallieu :

Après une chute d'une de nos collègues à Bougoin Jallieu et notre intervention auprès du DDFIP, ce que réclamaient nos collègues pour travailler dans de bonnes conditions et en sécurité, a finalement été entendu.

Lors du CTL du 14/12 les problèmes liés aux infiltrations de la trésorerie de Bougoin Collectivités a été débattu, nous avons souligné la nécessité d'une résolution rapide pour la sécurité des agents. Nous apprenons aujourd'hui 20/12 que la caisse de la trésorerie est fermée!

« La caisse de La Trésorerie de Bougoin Collectivité est actuellement fermée au public (problèmes d'étanchéité): **Les redevables se présentant à l'accueil ne doivent donc pas être renvoyés à BJ collectivité mais orientés vers la caisse du SIP** »

Vienne :

Là encore un autre accident de travail à cause de fils électriques qui traînent au sol. Nous sommes intervenu aussi auprès du DDFIP afin que cette situation ne perdure pas.

Paye de Novembre : une baisse de rémunération en catimini.

Suite à notre article que vous trouverez sur notre Hebdo au lien suivant : <http://www.financespubliques.cgt.fr/38/spip.php?article2223>, l'information est parvenue dans certain service mais pas à l'ensemble des agents de la part du service des produits divers:

« bonjour, Ci dessous un mail du 10 décembre concernant l'actualisation du taux de cotisation du cas pension. Il est à noter que pour l'année 2012, le taux est de 8,39% pour la période janvier-octobre et de **8,49% à compter de novembre.** »

Cru septembre 2013 des suppressions d'emplois:

Filière	A		B		C		Total	
	FF	FGP	FF	FGP	FF	FGP	FF	FGP
Evolution nette	0	-1	-5	4	-10	-18	-15	-15

Plus d'analyse suite au CTL du 8 janvier 2013 sur notre site et dans le prochain Poing Sur.

Mutations 2013:

Ouverture de la campagne de mutation des personnels de catégories A (toutes filières), B et C (filière fiscale) de mutation le 20 décembre. Date limite de dépôt: 21 janvier 2013.

Les militants de la CGT Finances Publiques Isère sont à votre disposition pour vous aider ou pour tout renseignement.

Vous pouvez nous contacter via notre site <http://www.financespubliques.cgt.fr/38/> ou lors de nos permanences aux locaux syndicaux: le mardi à Belgrade (04 76 85 75 96), le jeudi au CFP Rhin et Danube (04 76 39 38 74).

***LA CGT FINANCES PUBLIQUES DE L'ISERE ESPERE QUE
VOUS AVEZ PASSE DE BONNES FÊTES ET VOUS SOUHAITE A
VOUS ET CEUX QUI VOUS SONT CHERS UNE
BONNE ANNEE 2013***

CGT Finances Publiques de l'ISERE / Tél.: 0476857596 (Local TG) ou 0476393874 (Local CFP)

Email : cgt.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr / Site Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/38/>